



Conditions générales d'assurance Secure Single Trip Cancellation

Assurance annulation voyage, édition 11.2025



APERÇU DES COUVERTURES

Composante d'assurance	Quand s'applique-t-elle	Somme assurée maximale par événement
Annulation de voyage (Assurance dommages)	<i>Vous devez annuler votre voyage avant le départ.</i>	selon la police d'assurance
Prestations de services pendant votre voyage	<i>Vous avez besoin d'une assistance téléphonique pendant votre voyage.</i>	pas de prise en charge des coûts

Les informations ci-dessus ne sont qu'une brève description de la couverture offerte par *votre contrat d'assurance*. Des conditions et des exclusions s'appliquent à tous les composants d'assurance. Les définitions des termes figurant dans la section «Définitions» des conditions générales d'assurance s'appliquent également au présent aperçu des couvertures.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ASSURANCES (CGA)

Concernant l'assureur

L'assureur est AWP P&C S.A., Saint-Ouen (Paris), succursale de Wallisellen (Suisse), dont le siège est établi à Richtiplatz 1, 8304 Wallisellen.

Concernant le présent contrat d'assurance Secure Single Trip Cancellation

Vous trouverez ci-après les Conditions générales d'assurance (CGA) de *votre contrat d'assurance*. Veuillez les lire attentivement. *Nous* nous sommes efforcés de les rendre compréhensibles, tout en décrivant clairement les conditions régissant *votre* couverture d'assurance. Si *vous* avez des questions de quelque nature que ce soit, *nous* sommes à *votre* disposition pendant *nos* horaires d'ouverture, que *vous* trouverez dans l'aperçu de votre couverture. N'hésitez pas à consulter notre site Internet ou à *nous* appeler aux numéros indiqués au bas de la page. Si *vos* projets de *voyage* changent, veuillez *nous* en informer afin que *nous* adaptions *votre contrat d'assurance* en conséquence.

Votre contrat d'assurance a été établi sur la base des informations que *vous* avez fournies lors de la souscription. *Nous* allouerons les prestations d'assurance décrites dans ces CGA si *vous* réglez la prime et respectez toutes les dispositions de ces CGA. *Vous* constaterez en outre que certains mots apparaissent en italique. Ces derniers sont définis dans la section «Définitions».

Si, dans le texte ci-après, seul le genre masculin est employé pour les dénominations de personnes – dans le but de faciliter la lecture –, celui-ci sous-entend néanmoins toujours les personnes de sexe féminin ou autre.

Sur quoi porte ce contrat d'assurance

Ce *contrat d'assurance voyage* ne couvre que les situations, événements et sinistres spécifiques, soudains et inattendus, décrits dans ces CGA.

Votre contrat d'assurance comporte trois parties:

1. Police d'assurance
2. Conditions générales d'assurance (CGA), y compris aperçu des couvertures
3. Informations aux clients au sens de la loi sur le contrat d'assurance (LCA)

REMARQUE:

Tous les dommages ne sont pas couverts, même s'ils surviennent de manière soudaine et inattendue et que *vous* n'exercez aucune influence sur eux. Seuls les dommages qui répondent aux conditions des présentes CGA sont couverts. Veuillez consulter les exclusions applicables à toutes les composantes d'assurance dans le cadre de *votre contrat d'assurance* dans la section «Exclusions générales».

SOMMAIRE

DEFINITIONS	2
DÉBUT ET FIN DE VOTRE COUVERTURE	4
DESCRIPTION DES COMPOSANTES D'ASSURANCE	5
A. Annulation de voyage	5
B. Prestations de services pendant votre voyage	7
EXCLUSIONS GÉNÉRALES	7
REMARQUES EN CAS DE SINISTRE	8
DISPOSITIONS GÉNÉRALES	8

DEFINITIONS

Cette section contient des définitions des mots apparaissant en italique dans ces CGA.

Accident	Événement extérieur inattendu et non intentionnel qui provoque une <i>blessure</i> , un dommage matériel ou les deux.
Accident de la circulation	Événement inattendu et involontaire lié à la circulation routière, entraînant des <i>blessures</i> , des dommages matériels ou les deux. Les <i>pannes de véhicule</i> sont exclues.
Acte de terrorisme	Un acte, incluant mais ne se limitant pas à l'usage de la force ou de la violence, de toute personne ou groupe(s) de personnes, agissant seul ou au nom ou en relation avec toute(s) organisation(s), qui constitue un <i>acte de terrorisme</i> tel que reconnu par les autorités gouvernementales ou par les lois de <i>votre</i> pays de résidence, et qui est commis à des fins politiques, religieuses, ethniques, idéologiques ou similaires, incluant mais ne se limitant pas à l'intention d'influencer tout gouvernement et/ou de faire peur au public, ou à toute partie du public. Il n'inclut pas les troubles civils généraux ou l'agitation, les protestations, les émeutes, les <i>dangers politiques</i> ou les actes de guerre.
Acte illicite	Acte qui enfreint le droit à l'endroit où il est commis.
Activité en altitude	Activité comportant ou envisageant le fait de franchir l'altitude de 4'500 mètres autrement qu'en tant que passager d'un avion de ligne.
Bagages	Propriété personnelle que <i>vous</i> emportez ou acquérez au cours de <i>votre voyage</i> .
Blessure	Atteinte physique corporelle.
Catastrophe naturelle	Événement météorologique ou environnemental de grande ampleur qui endommage des biens, interrompt des services essentiels de circulation ou de ravitaillement ou met des personnes en danger, y compris un tremblement de terre, un incendie, une crue, un ouragan ou une éruption volcanique, sans s'y limiter.
Chien d'assistance	Tous les chiens qui sont entraînés individuellement pour accomplir des tâches ou des actes en faveur d'une personne en situation de handicap, y compris les handicaps physiques, sensoriels, psychiques ou mentaux. Exemples de tâches ou d'activités sans s'y limiter: guider les personnes aveugles, avertir les personnes sourdes-muettes et tirer un fauteuil roulant. D'autres espèces animales, sauvages ou domestiques, formées ou non, ne sont pas considérées comme des <i>chiens d'assistance</i> . L'effet défensif de la présence d'un animal et la procuration d'un soutien émotionnel, de bien-être, de confort ou de compagnie ne sont pas considérés comme des tâches ou des actes au sens de cette définition.
Colocataires	Personne avec laquelle <i>vous</i> vivez actuellement et qui est âgée d'au moins 18 ans.
Contrat d'assurance	Couverture d'assurance voyage souscrite. Le <i>contrat d'assurance</i> englobe la police d'assurance, les conditions générales d'assurance (CGA) et les informations aux clients conformément à la LCA, y compris l'aperçu des couvertures.
Cyberrique	Perte, dommage, action en responsabilité, créances, coûts ou dépenses de quelque nature que ce soit, directement ou indirectement occasionnés, résultant ou en lien avec un ou plusieurs cas suivants: 1. Toute action non autorisée, frauduleuse ou illégale, ainsi que la menace d'une telle action, qui concerne l'accès à un <i>système informatique</i>, son traitement, son utilisation ou son exploitation; 2. Toute erreur ou omission en relation avec l'accès à un <i>système informatique</i>, son traitement, son utilisation ou son exploitation; 3. Toute indisponibilité partielle ou totale ou toute défaillance de l'accès à un <i>système informatique</i>, à son traitement, à son utilisation ou à son exploitation; ou 4. Toute forme de perte d'utilisation, de restriction de fonction, de réparation, de remplacement, de restauration ou de récupération de données, y compris toutes les contre-valeurs de ces données.
Danger politique	Tous les événements et actions ou toute opposition organisée avec l'intention explicite ou implicite de renverser, de remplacer ou de substituer un actuel détenteur du pouvoir ou gouvernement constitutionnel: - nationalisation; - saisie; - expropriation (y compris discrimination sélective et renonciation forcée); - séquestration; - réquisition; - révolution; - émeutes; - rébellion; - désordres prenant l'ampleur d'une insurrection; ainsi que - prise de pouvoir militaire et autre.
Date de début du voyage	La <i>date de début du voyage</i> que <i>vous</i> avez choisie initialement, selon <i>votre</i> plan de voyage et <i>votre</i> police d'assurance.

Domicile principal	Votre adresse de domicile fixe à des fins juridiques et fiscales.
Entreprise de transport	Entreprise autorisée pour le transport de personnes d'une ville à l'autre dans un cadre commercial moyennant paiement, par voie terrestre, aérienne ou maritime. Ne sont pas concernés: 1. les sociétés de location de véhicules; 2. les entreprises de transport personnelles ou non commerciales; 3. transport charter, à l'exception d'un transport de groupe affrété par <i>votre</i> tour-opérateur; ou 4. <i>transports publics</i>.
Épidémie	Maladie contagieuse désignée ou reconnue comme <i>épidémie</i> par un représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou par une autorité gouvernementale officielle.
Escalade	Activité nécessitant des baudriers, des cordes, des boucles de sécurité, des crampons ou des piolets. L'escalade de loisirs surveillée, dans un environnement artificiel, n'est pas comprise.
Europe	Font partie de l' <i>Europe</i> tous les États rattachés au continent européen ainsi que les îles de la Méditerranée, les Îles Canaries, Madère et les pays riverains de la Méditerranée qui ne font pas partie de l' <i>Europe</i> . L'Azerbaïdjan, l'Arménie et la Géorgie jusqu'à la crête de l'Oural en constituent la limite orientale au nord de la Turquie.
Événements assurés	Situations ou événements spécifiquement cités pour lesquels <i>vous</i> êtes assuré dans le cadre de ce <i>contrat d'assurance</i> .
Hébergement	Hôtel ou tout autre type d' <i>hébergement</i> que <i>vous</i> avez réservé ou dans lequel <i>vous</i> logez, ce qui <i>vous</i> occasionne des frais.
Hôpital	Établissement de soins aigus dont la tâche principale est de diagnostiquer et de traiter les personnes malades et <i>blessées</i> sous surveillance <i>médicale</i> . Celui-ci doit: 1. fournir principalement des prestations diagnostiques stationnaires et thérapeutiques; 2. avoir des services médicaux bien établis et une unité de grosse chirurgie; et 3. disposer des autorisations nécessaires.
Inhabitable	Les dommages occasionnés par une <i>catastrophe naturelle</i> , un incendie ou une crue, un vol avec effraction, une tempête ou un dommage matériel (y compris les coupures prolongées de l'approvisionnement en électricité, en gaz ou en eau), sont tels qu'une personne raisonnable considère son domicile ou son lieu de destination comme inaccessible ou inutilisable.
Intempéries	Conditions météorologiques exceptionnellement dangereuses, y compris tempête, ouragan, tornade, brouillard, grêle, fortes pluies, tempête de neige ou pluie verglaçante, sans s'y limiter.
Médecin	Une personne légalement autorisée à exercer la profession de <i>médecin</i> ou de dentiste et qui dispose, si nécessaire, d'une licence. Il ne peut s'agir ni de <i>vous</i> , ni d'une <i>personne participant au voyage</i> , d'un <i>membre de votre famille</i> , d'un <i>membre de la famille</i> d'une <i>personne participant au voyage</i> , de la personne malade ou <i>blessée</i> ou d'une autre personne qui profite directement de <i>votre</i> droit.
Membre de la famille	<i>Votre</i> <i>vos</i> : 1. conjoint (en raison d'un mariage, d'un partenariat enregistré ou d'un partenariat); 2. <i>colocataires</i>; 3. parents et beaux-parents; 4. enfants, enfants de votre conjoint, enfants recueillis, enfants adoptifs ou enfants pour lesquels une <i>procédure d'adoption</i> est actuellement en cours; 5. frères et sœurs; 6. grands-parents et petits-enfants; 7. parents suivants de <i>votre</i> conjoint: mère, père, fils, fille, frère, sœur et grands-parents; 8. tantes, oncles, nièces et neveux; 9. tuteur en vertu de la loi et personnes sous tutelle; et 10. fille au pair.
Nous, notre/nos	L'assureur est AWP P&C S.A., Saint-Ouen (Paris), succursale de Wallisellen (Suisse), dont le siège est établi à Richtiplatz 1, 8304 Wallisellen.
Pandémie	<i>Épidémie</i> désignée ou reconnue comme <i>pandémie</i> par un représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou par une autorité gouvernementale officielle.
Panne de véhicule	Incident mécanique soudain et imprévu empêchant la conduite normale du véhicule, y compris un problème électrique, un pneu crevé ou une perte de liquide (à l'exception du manque de carburant).
Personnes participant au voyage	Personne ou <i>chien d'assistance</i> qui voyage avec <i>vous</i> dans le cadre de <i>votre voyage</i> , également en tant qu'accompagnateur. Un guide de groupe ou de voyage n'est pas considéré comme une <i>personne participant au voyage</i> , à moins que <i>vous</i> ne partagiez la même chambre que le guide de groupe ou de voyage.
Procédure d'adoption	Procédure juridique obligatoire ou rendez-vous auquel <i>votre</i> participation en tant que futurs parents adoptifs est prescrite par la loi, afin que <i>vous</i> puissiez adopter légalement un enfant mineur.

Quarantaine	Restriction involontaire obligatoire de la liberté sur ordre ou autre instruction officielle d'un gouvernement, d'une autorité publique ou du capitaine d'un navire à usage commercial, sur lequel <i>vous</i> avez réservé un trajet durant <i>votre voyage</i> , dans le but d'empêcher la propagation d'une maladie contagieuse à laquelle <i>vous</i> ou une <i>personne participant au voyage</i> avez été exposés.
Remboursement	L'argent, l'avoir ou le bon d'achat pour un futur <i>voyage</i> que <i>vous</i> devez obtenir à juste titre d'un <i>voyagiste</i> ou tous les avoirs, restitutions ou remboursements de frais auxquels <i>vous</i> avez droit à l'égard de <i>votre</i> employeur, d'une autre compagnie d'assurance, d'un émetteur de carte de crédit ou d'une autre personne morale.
Secouriste	Personnel d'urgence (officiers de police, ambulanciers ou sapeurs-pompiers) faisant partie des personnes compétentes qui doivent se rendre immédiatement sur un lieu d'accident ou d'urgence afin de porter secours et assistance.
Système informatique	Tout ordinateur, tout matériel, tout logiciel ou tout système de communication ou appareil électronique (y compris, mais sans s'y limiter, les smartphones, ordinateurs portables, tablettes, appareils portables), tout serveur, tout cloud, tout microcontrôleur ou système similaire, y compris tous les appareils d'entrée, de sortie, d'enregistrement des données, les composants réseau ou les dispositifs de sauvegarde des données associés.
Transports publics	Moyens de transport locaux, régionaux ou autres moyens de déplacement urbains (tels que trains, bus urbains, tramways, métros, ferries, taxis, location de véhicules avec chauffeur ou autres moyens de transport de ce type) qui <i>vous</i> transportent ou transportent une <i>personne participant au voyage</i> , moyennant paiement, dans un rayon de moins de 150 km.
Troubles de santé existants	<i>Blessures</i> et maladies qui existaient déjà avant la souscription de l'assurance, la réservation du <i>voyage</i> ou le début du <i>voyage</i> , ainsi que leurs séquelles, complications, leur aggravation ou rechute, qu'elles aient été connues ou non de la personne. Les maladies chroniques ne sont pas considérées comme des <i>troubles de santé existants</i> si aucune complication, aggravation ou rechute n'est survenue au cours des 120 jours avant la souscription de l'assurance, la réservation du <i>voyage</i> ou le début du <i>voyage</i> .
Vous, votre/vos	Toutes les personnes mentionnées en tant qu'assurées dans la police d'assurance.
Voyage	<i>Votre voyage</i> vers et/ou depuis un lieu en dehors de <i>votre domicile principal</i> ou à l'intérieur d'un lieu en dehors de <i>votre domicile principal</i> . Les voyages pour des soins médicaux ou des traitements de quelque nature que ce soit, les déménagements ou les déplacements domicile-travail ne sont pas inclus. La durée d'un <i>voyage</i> est limitée à 120 jours.
Voyagiste	Agence de voyage, tour-opérateur, <i>entreprise de transport</i> , hôtel, prestataire de croisières ou autre prestataire de services de voyage.

DÉBUT ET FIN DE VOTRE COUVERTURE

Vous n'avez droit à des prestations d'assurance que si *nous* acceptons *votre* proposition d'assurance. Le début et la fin de la couverture de *votre contrat d'assurance* sont indiqués dans *votre* police d'assurance. Le *contrat d'assurance* prend effet le jour de la réception de *votre* souscription et du paiement intégral de la prime. La souscription et le paiement intégral de la prime doivent *nous* être parvenus avant la *date de début du voyage* ou à la *date de début du voyage*.

La couverture est accordée uniquement pour les dommages survenus pendant la durée de validité de *votre contrat d'assurance*.

Sauf en cas de *voyage* d'une journée, les dates de départ et de retour que *vous* avez indiquées au moment de la conclusion sont comptabilisées comme deux jours de voyage distincts dans *notre* calcul de la durée de *votre voyage*.

Votre contrat d'assurance prend fin à la fin de la couverture indiquée dans *votre* police d'assurance. Il y a néanmoins des situations dans lesquelles *votre contrat d'assurance* peut éventuellement prendre fin à une autre date. Si *votre contrat d'assurance* a été souscrit dans le cadre d'une réservation allersimple, *votre* fin de couverture est la date de retour prévue de *votre voyage* selon *vos* documents de voyage (qui ne doit pas dépasser 120 jours après la *date de début du voyage* mentionnée dans *vos* documents de voyage). En outre, *votre contrat d'assurance* prendra fin au plus tôt aux moments suivants:

1. à 23h59 le jour où *vous nous* communiquez votre demande d'annulation de voyage;
2. à 23h59 le jour où *vous* terminez votre *voyage*, devez mettre fin prématurément à *votre voyage*;
3. à 23h59 le jour où *vous* arrivez dans un établissement médical pour la poursuite des soins médicaux, devez mettre fin à *votre voyage* pour des raisons médicales; ou
4. à 23h59 le 120^e jour du *voyage*.

Toutefois, si *votre* voyage de retour est retardé en raison d'un *événement assuré*, *nous* prolongeons la durée de *votre* couverture jusqu'à ce que *vous* soyez en mesure de retourner à *votre* lieu de départ ou *domicile principal* ou jusqu'au jour de *votre* admission dans un établissement médical aux fins de soins consécutifs à un rapatriement médical ou une interruption de voyage, la date la plus proche étant retenue.

Veuillez noter que ce *contrat d'assurance* s'applique à un *voyage* spécifique et ne peut pas être prolongé.

DESCRIPTION DES COMPOSANTES D'ASSURANCE

Dans cette section, *nous* décrivons les différents types de composantes d'assurance qui font partie de *votre contrat d'assurance*. *Nous* expliquons chaque composante d'assurance et les conditions particulières devant être remplies pour la couverture. **Veillez tenir compte des éventuelles exclusions.**

A. Annulation de voyage

Si, à la suite de l'un des *événements assurés* mentionnés ci-dessous, *votre voyage* est annulé ou reporté, *nous vous* remboursons *vos* frais de voyage, acomptes, frais d'annulation et frais de changement de réservation de *votre* moyen de transport (déduction faite des *remboursements* reçus) jusqu'à concurrence de la somme d'assurance maximale de la composante d'assurance «Annulation de voyage», mentionnée dans *votre* aperçu de la couverture. Veuillez noter que cette composante d'assurance n'est valable qu'avant *votre* première utilisation des arrangements de voyage payés d'avance (p.ex. transport ou *hébergement*).

Si *vous* avez payé d'avance pour un *hébergement* commun et que la *personne participant au voyage* annule son *voyage* à la suite d'un ou de plusieurs *événement(s) assuré(s)* mentionné(s) ci-dessous, *nous* remboursons également tous les frais d'hébergement supplémentaires dus pour *vous*.

REMARQUE: *vous* devez informer l'ensemble de *vos voyageurs* dans les 48 heures suivant le constat de la nécessité d'annuler *votre voyage*. Si *vous* prévenez un *voyagiste* après ce délai et recevez de ce fait un *remboursement* moins élevé, *nous* ne prenons pas en charge la différence. Si une maladie, une *blessure* ou des troubles de santé sérieux *vous* empêchent d'informer *votre voyagiste* dans ce délai de 48 heures, il convient de l'en informer dès que *vous* êtes en mesure de le faire.

Événements assurés:

1. *Vous* ou une *personne participant au voyage* tombez malades ou *vous vous* blessez ou *vous* présentez des troubles de santé (y compris le diagnostic d'une maladie *épidémique* ou *pandémique*) d'une gravité telle que *vous* devez annuler *votre voyage*.

La condition suivante s'applique:

- a. La *recommandation médicale* *vous* est faite, ou à une *personne participant au voyage*, d'annuler *votre voyage*, avant même que *vous* ne l'ayez annulé.

2. Un *membre de la famille* ne voyageant pas avec *vous*, tombe malade, se *blesse* ou présente des troubles de santé (y compris le diagnostic d'une maladie *épidémique* ou *pandémique*).

La condition suivante s'applique:

- a. La maladie, la *blessure* ou les troubles de santé doivent être considérés par un *médecin* comme engageant le pronostic vital ou nécessitant une hospitalisation.

3. *Vous* décédez ou une *personne participant au voyage*, un *membre de la famille* ou *votre chien d'assistance* décède le jour du début de la couverture de *votre contrat d'assurance* ou ultérieurement, mais avant *votre voyage*.

4. *Vous* ou une *personne participant au voyage* devez *vous* mettre en *quarantaine* avant le début du *voyage*, à la suite d'une exposition aux éléments suivants:

- a. une maladie contagieuse non *épidémique* ou *pandémique*, ou
- b. une *épidémie* ou une *pandémie*, mais uniquement si les conditions suivantes sont remplies:
 - i. La *quarantaine* s'applique tout particulièrement à *vous* ou à une *personne participant au voyage*, c'est-à-dire que *vous* ou une *personne participant au voyage* avez reçu l'injonction ou la consigne spécifique et individuelle de *vous* mettre en *quarantaine* en raison d'une *épidémie* ou d'une *pandémie*; et
 - ii. La *quarantaine* ne s'applique pas de manière générale ou étendue (a) à une partie ou à l'ensemble d'une population, d'une zone géographique, d'un bâtiment ou d'un bateau ou (b) à la région de destination, de provenance ou de transit de la personne effectuant le voyage. Cette condition (ii) s'applique également si *vous* ou la *personne participant au voyage* avez reçu l'injonction ou la consigne de *vous* placer en *quarantaine*.

5. *Vous* ou une *personne participant au voyage* êtes impliqués dans un *accident de la circulation* à la *date du début du voyage*.

Une des conditions suivantes doit être remplie:

- a. *vous* ou une *personne participant au voyage* nécessitez un traitement médical; ou
- b. *votre* véhicule ou celui d'une *personne participant au voyage* doit être réparé, car il n'est plus en état de circuler.

6. *Vous* êtes sommé par le tribunal de comparaître dans le cadre d'une procédure judiciaire pendant *votre voyage*.

Les conditions suivantes s'appliquent:

- a. la comparution n'est pas liée à *votre* profession (si *vous* comparez, par exemple, en *votre* qualité d'avocat, de greffier, d'expert, d'officier des poursuites pénales ou d'une profession similaire, cela ne serait pas couvert).
- b. la comparution n'est pas requise par une faute ou une cause personnelle.

7. *Votre domicile principal* devient *inhabitable*.

8. *Votre entreprise de transport* ne peut pas *vous* conduire à *votre* destination prévue initialement pendant au moins 24 heures consécutives, à compter de l'heure d'arrivée initialement prévue, pour l'une des raisons suivantes:
- A. *catastrophe naturelle*;
 - B. *tempête*;
 - C. grève, sauf si celle-ci a été annoncée ou si des menaces planaient avant la souscription de *votre contrat d'assurance*; ou
 - D. arrêt forcé du trafic aérien ou ferroviaire sur ordre du gouvernement. Les avertissements, de conseils de voyage ou d'interdictions émanant d'un gouvernement ou d'une autorité publique ne sont pas inclus.

Toutefois, si *vous* pouvez vous rendre à *votre* destination initiale par un autre moyen, *nous* procédons au remboursement suivant jusqu'à concurrence de la somme d'assurance maximale de la composante d'assurance «Annulation de voyage», mentionnée dans *votre* aperçu de la couverture:

- i. les coûts du transport de remplacement, déduction faite des *remboursements* effectués; et
- ii. les frais d'hébergement payés d'avance et non remboursables en raison de votre arrivée tardive, déduction faite des *remboursements* effectués.

Les conditions suivantes s'appliquent:

- a. Les arrangements pour le transport de remplacement doivent se situer dans la même classe de services que celle *vous* ayant été réservée par *votre entreprise de transport* ou dans une classe inférieure.
 - b. En cas de grève, il n'y a pas de couverture si les travailleurs en grève sont employés par l'*entreprise de transport* ou une entreprise liée à celle-ci, auprès de laquelle *vous* avez souscrit *votre contrat d'assurance*.
9. *Vous-même* ou une *personne participant au voyage* recevez un licenciement de l'employeur après la souscription du *contrat d'assurance*.
- Les conditions suivantes s'appliquent:
- a. la résiliation n'est pas la cause de *votre* faute ou à la faute de la *personne participant au voyage*;
 - b. l'engagement était prévu pour une durée indéterminée; et
 - c. la relation de travail doit avoir duré au moins trois mois consécutifs.
10. *Vous* ou une *personne participant au voyage* trouvez, après la date de souscription de *votre contrat d'assurance*, une activité lucrative à durée indéterminée qui nécessite une présence sur le lieu de travail pendant les dates de voyage initialement prévues.
11. *Votre domicile principal* ou celui d'une *personne participant au voyage* est transféré à long terme d'au moins 150 km en raison du déménagement de *votre* employeur actuel ou de celui d'une *personne participant au voyage*. Cet événement inclut le transfert de *votre domicile principal* en raison du déménagement de l'employeur actuel de *votre* conjoint.
12. *Vous* ou une *personne participant au voyage* êtes appelés, en qualité de *secouriste*, pendant les dates de voyage initialement prévues, en raison d'un *accident* ou d'une urgence (y compris une *catastrophe naturelle*) afin d'apporter de l'aide ou une assistance.
13. *Vous* ou une *personne participant au voyage* devez participer, pendant *votre voyage*, à un rendez-vous dans le cadre d'une *procédure d'adoption*.
14. *Vous* une *personne participant au voyage* ou un *membre de la famille* êtes appelés pour le service militaire ou de protection civile, sauf en cas de guerre.
15. *Vous* ou une *personne participant au voyage* ne pouvez pas, pour des raisons médicales, obtenir le vaccin nécessaire pour entrer dans le pays de destination.
16. Vos documents de voyage nécessaires ou ceux d'une *personne participant au voyage* sont volés.

La condition suivante s'applique:

- a. *Vous* devez prouver que *vous* avez essayé d'obtenir des documents de remplacement qui *vous* auraient permis de respecter les *dates de voyage* initialement prévues.
17. Un *acte de terrorisme* survient dans les 30 jours précédant le *début du voyage*, dans un rayon de 100 kilomètres d'une localité dans laquelle *vous* vous rendiez au cours de *votre voyage* conformément à *votre* plan de *voyage* initial.

La condition suivante s'applique:

- a. Aucun *acte de terrorisme* ne doit avoir eu lieu dans un rayon de 40 kilomètres de la localité dans les 30 jours précédant le début de la couverture de *votre contrat d'assurance*.

B. Prestations de services pendant votre voyage

Si *vous* avez besoin de prestations de services pendant *votre voyage*, nous sommes là pour *vous* tous les jours, 24 heures sur 24. Nous sommes présents dans le monde entier et *notre* personnel est multilingue. Nous sommes à votre écoute au numéro suivant:

Téléphone +41 44 202 00 00

Communication d'hôpitaux à l'étranger

Si *vous* avez besoin, durant *votre voyage*, de soins dispensés par un établissement médical, nous pouvons vous en communiquer un. En cas de problèmes de compréhension, nous proposons un service de traduction.

Service de conseil en cas de problèmes pendant le voyage

Nous vous conseillons en cas de problèmes médicaux mineurs ou de difficultés ordinaires pendant *votre voyage*.

EXCLUSIONS GÉNÉRALES

Cette partie décrit les exclusions générales de toutes les composantes d'assurance dans le cadre de *votre contrat d'assurance*, en plus des exclusions spécifiques dans chaque composante d'assurance et y compris toutes les exclusions décrites dans la section «Définitions». Une exclusion est un événement non couvert par ce *contrat d'assurance*, pour lequel aucun paiement ni aucun service n'est alloué.

Si *vous* avez voyagé contre les recommandations ou les ordonnances du gouvernement ou d'une autorité locale du point de départ, de destination ou de transit de *votre voyage*, ce *contrat d'assurance* exclut tout dommage résultant directement ou indirectement de la raison ou de l'objectif d'une telle recommandation ou ordonnance, ou lié à celui-ci.

Ce *contrat d'assurance* ne couvre pas les dommages qui surviennent pour *vous*, une *personne participant au voyage* ou un *membre de la famille*, et qui résultent directement ou indirectement de l'une des exclusions générales suivantes:

1. tous les dommages, situations ou événements qui étaient connus, prévisibles, intentionnels ou envisageables lors de la souscription de *votre contrat d'assurance*;
2. les *troubles de santé existants*;
3. si *vous* vous blessez intentionnellement ou tentez de vous suicider;
4. une grossesse ordinaire ou un accouchement sans complications;
5. les traitements de la fertilité ou l'interruption volontaire de grossesse;
6. les phobies;
7. l'abus d'alcool, de médicaments ou la consommation de drogues et tous les symptômes physiques associés. Cette disposition ne s'applique pas aux médicaments prescrits par un *médecin* qui ont été pris conformément à l'ordonnance;
8. les dommages causés intentionnellement;
9. l'utilisation ou une activité en tant que membre d'équipage (y compris en tant que stagiaire, apprenti ou étudiant) d'un avion, d'un véhicule commercial ou d'un bateau commercial;
10. participation ou entraînement à une compétition sportive professionnelle ou semi-professionnelle;
11. participation à des sports extrêmes ou à des activités à risque en général et aux activités suivantes en particulier:
 - a. parachutisme, base jumping, parapente ou parachutisme;
 - b. saut à l'élastique;
 - c. descente en rappel ou exploration de grottes;
 - d. ski ou snowboard en dehors des pistes balisées ou dans une zone accessible par hélicoptère;
 - e. escalade ou freediving;
 - f. toutes les *activités en altitude*;
 - g. arts martiaux;
 - h. la participation ou l'entraînement à des courses de véhicules motorisés ou nautiques, ainsi que la conduite sur des circuits de course ou d'entraînement;
 - i. plongée libre; ou
 - j. plongée sportive à plus de 40 mètres de profondeur ou sans instructeur de plongée.
12. Pour prétendre aux prestations assurées, *vous* devez porter l'équipement de sécurité complet recommandé lors de vos activités sportives.
13. *acte illicite* qui conduit à une condamnation, sauf si *vous*, une *personne participant au voyage* ou un *membre de la famille* en êtes victimes;
13. *épidémie* ou *pandémie*, sauf si l'*épidémie* ou la *pandémie* est expressément mentionnée et couverte dans la composante d'assurance «Annulation de voyage»;
14. *catastrophe naturelle*, sauf si expressément couverte dans le cadre de la composante d'assurance «Annulation de voyage»;
15. pollution de l'air, de l'eau ou toute autre pollution ou libération imminente de substances nocives, y compris pollution thermique, biologique et chimique ou contamination;
16. réaction nucléaire, irradiation ou contamination radioactive;
17. guerre (avec ou sans déclaration de guerre) ou actes de guerre;
18. service militaire, sauf si expressément couvert dans le cadre de la composante d'assurance «Annulation de voyage»;
19. troubles intérieurs;
20. *actes de terrorisme*, à moins qu'ils ne soient expressément mentionnés et couverts dans le cadre de la composante d'assurance «Annulation de voyage»;
21. *danger politique*;
22. *cyberattaque*;

23. actions, avertissements, conseils aux voyageurs ou interdictions d'un gouvernement ou d'une autorité publique; sauf si l'annulation ou l'interruption de voyage sont expressément couvertes dans le cadre de la composante d'assurance «Annulation de voyage»;
24. toute cessation complète d'activité d'un *voyagiste* en raison de sa situation financière, avec ou sans ouverture d'une procédure de faillite;
25. restrictions du *voyagiste* pour les *bagages*, y compris le matériel et l'équipement sanitaires;
26. l'usure ordinaire, les défauts de matériau ou les défauts de fabrication;
27. la négligence grave *de votre part* ou de la part d'une *personne participant au voyage*; ou
28. *votre* intention de recevoir des soins de santé ou un traitement *médical* de quelque nature que ce soit pendant *votre voyage*.

Ce *contrat d'assurance* n'offre aucune couverture, ni aucune prestation d'assurance ou de service pour des activités qui violeraient le droit applicable ou les prescriptions en vigueur, y compris des sanctions économiques/commerciales ou un embargo, quel qu'il soit, sans s'y limiter.

REMARQUE: *vous* n'avez pas droit au *remboursement* dans le cadre d'une composante d'assurance si:

1. les billets de *voyage* de *votre entreprise de transport* ne comportent pas de date de *voyage*; ou
2. les dates de voyage *de votre police d'assurance* ne correspondent pas à *vos* dates effectives de voyage.

REMARQUES EN CAS DE SINISTRE

Obligations en cas de sinistre

- i. *Vous* êtes tenu de faire tout ce qui est en *votre* mesure pour réduire le dommage et le clarifier.
- ii. *Vous* êtes tenu d'accomplir intégralement *vos* obligations légales ou contractuelles de déclaration, d'information ou de bonne conduite (notamment, déclarer immédiatement l'*événement assuré* à l'adresse de contact indiquée à la fin des présentes CGA).
- iii. Si le sinistre est survenu à la suite d'une maladie ou d'un *accident*, *vous* devez veiller à ce que les *médecins traitants* soient déliés du secret médical à notre égard.
- iv. Si *vous* pouvez faire valoir des prestations que *nous* avons fournies également vis-à-vis de tiers, *vous* devez faire valoir ces prétentions et *nous* les céder.

Si *vous* enfreignez *vos* obligations, nous pouvons refuser les prestations ou les réduire.

Déclaration de sinistre et documents à remettre

Veuillez signaler *votre* sinistre sur www.allianz-protection.com.

En cas de sinistre, les documents suivants doivent *nous* être remis:

Annulation de voyage

- justificatif d'assurance ou copie de la police d'assurance;
- facture des frais d'annulation;
- confirmation de réservation;
- documents ou certificats officiels justifiant la survenance du sinistre (p. ex. certificat médical détaillé avec diagnostic, attestation de l'employeur, rapport de police, etc.).

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Validité territoriale

Sauf clauses contraires prévues dans les descriptions relatives aux composantes d'assurance ou de services, l'assurance est valable dans le monde entier ou en *Europe* en fonction respectivement de l'assurance conclue ou des indications figurant dans *votre* police d'assurance.

Assurance multiple et prétentions à l'égard de tiers

1. En cas d'assurance multiple (facultative ou obligatoire), nous fournissons nos prestations à titre subsidiaire, sous réserve d'une clause identique de l'autre *contrat d'assurance*. Dans un tel cas, les dispositions légales relatives à la double assurance s'appliquent.
2. Si *vous* avez des droits découlant d'un autre *contrat d'assurance* (facultative ou obligatoire), la couverture d'assurance se limite à la partie de *nos* prestations qui dépasse celles de l'autre *contrat d'assurance*. Les frais ne sont pris en charge dans leur intégralité qu'une seule fois.
3. Si *nous* fournissons des prestations malgré des faits subsidiaires existants, elles sont considérées comme une avance et *vous nous* cédez les droits que *vous* pouvez faire valoir à l'égard de tiers (assurance facultative ou obligatoire) dans ces limites.
4. Si *vous* avez ou si un ayant droit a été indemnisé par un tiers civilement responsable ou par son assureur, aucun *remboursement* n'est effectué en vertu de ce *contrat d'assurance*. Si *nous* avons été poursuivis en justice à la place du tiers responsable, *vous* devez ou l'ayant droit doit céder respectivement *vos* ou ses droits en responsabilité civile jusqu'à concurrence de l'indemnisation que *nous* avons reçue.

Prescription

Les prétentions résultant du *contrat d'assurance* sont prescrites cinq ans après la survenance de l'événement qui fonde le droit à la prestation.

For et droit applicable

1. Les actions contre *nous* peuvent être intentées auprès du tribunal du siège de la société ou à *votre* domicile en Suisse ou à celui de l'ayant droit.
2. La loi fédérale suisse sur le *contrat d'assurance* (LCA) s'applique en complément des présentes dispositions.

Hiérarchie des normes

1. Les descriptions des différentes composantes d'assurance prévalent sur les dispositions générales.

2. En cas de différences entre les CGA en français, en italien, en anglaise et en allemand, la version allemande fait systématiquement foi dans le doute.

Adresse de contact

Allianz Partners
Richtiplatz 1
Case postale
8304 Wallisellen
info.ch@allianz.com